



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 16 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, CORRE Maryline, DELORME Marie-Ange, DESCHAMPS Nataliia, FOURCAUD Valérie, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas

Étaient absents excusés : GROUILLER Marie, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile
PLACE Julien, ayant donné pouvoir à NICOLAS Sylvain
BASSEUIL Roland

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 12

Date de convocation :
07/07/2026

**OBJET : Délibération relative à la saisine du service des domaines pour
l'évaluation de deux bâtiments communaux**

Pour dégager des ressources d'investissement, et compte-tenu des frais importants pour le foyer rural et la climatisation de divers bâtiments, il semble nécessaire de céder du patrimoine. Le presbytère est actuellement inoccupé, et sa mise en location demanderait d'importants travaux. La vente paraît une solution utile. Une demande d'expertise de la valeur du bien auprès du Service des Domaines est souhaitable.

Le conseil doit se prononcer à ce sujet.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à demander une expertise auprès du Service des Domaines pour estimer deux bâtiments communaux : le Presbythère et la Maison Chopelin.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 16 juillet 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT,